

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

BUDGET 2021 – FAITS SAILLANTS

- Le rôle triennal (2019-2020-2021) a été déposé le 1^{er} novembre 2018 par l'évaluateur de la MRC de Bellechasse. Les valeurs imposables passent de 176 195 100 \$ à 176 564 300 \$ soit une hausse de 369 200 \$ en 2021.
- Les valeurs non imposables demeurent à 48 578 700 \$ en 2021.
- Le budget augmente de 327 146 \$ passant de 3 525 935 \$ à 3 853 081 \$.
- Le taux combiné des taxes foncières augmente à **1,03 \$ / 100 \$** pour 2021.
- Le taux pour les immeubles non résidentiels augmente à **1,32 \$** pour 2021.
- Le taux pour les immeubles industriels augmente à **1,40 \$** pour 2021.
- La compensation pour les services de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets passe de 175 \$ à 197 \$ pour une résidence permanente (1 bac) et à 98,50 \$ pour une résidence saisonnière. Les propriétaires de contenants métalliques connaîtront une hausse de tarif à 126,95 \$ par unité de bac équivalente (UBE).
- Le tarif pour l'aqueduc et l'égout passe à 300 \$ par unité de logement desservi. Les tarifs pour les autres usagers augmentent du même pourcentage en 2021. Le tarif pour le mètre cube d'eau (1000 litres) restera fixé à 0,50 \$ pour la prochaine année.
- La compensation pour le service opéré par la MRC de Bellechasse pour la gestion des boues des installations septiques sera à 102 \$ pour une résidence permanente et à 51 \$ pour une résidence saisonnière.
- Les recettes liées aux taxes sur la valeur foncière représentent 50,29% du budget en 2021. L'an dernier, ce pourcentage était de 54,34%.
- La tarification de l'aqueduc et égouts augmente de 23 222 \$ passant de 267 000 \$ à 290 222 \$.
- La tarification des matières résiduelles augmente de 26 195 \$ passant de 172 000 \$ à 198 195 \$.
- Le budget pour l'enlèvement de la neige passe de 378 962 \$ à 453 147 \$ en 2021. Cette hausse est expliquée par l'embauche d'un employé à temps plein et l'affectation d'une partie du salaire du directeur des travaux publics à ce poste.
- Le budget pour l'hygiène du milieu a subi une baisse de 57 206 \$. Celle-ci est expliquée en partie par le retrait du salaire du directeur des travaux publics à ce poste. Ce salaire est maintenant affecté à la voirie municipale et à l'enlèvement de la neige à part égale.
- Les frais de financement augmentent de 292 828 \$ passant de 542 353 \$ à 835 181 \$. Cette hausse s'explique par le financement des travaux des rues Brochu et Saint-Maurice sur une période de 5 ans. Le programme de la TECQ 2019-2023 finance ces travaux sur la même période.
- Le remboursement au fonds de roulement sera au montant de 32 506 \$ en 2021.
- Les quotes-parts à la MRC de Bellechasse augmentent de 30 401 \$ passant de 351 205 \$ à 381 606 \$. Une très grande partie de cette hausse est liée à la gestion des matières résiduelles.
- La valeur moyenne d'une unité d'habitation à Saint-Damien selon le sommaire du rôle d'évaluation est de 142 719 \$. Elle était de 142 237 \$ pour le rôle déposé pour 2020.
- Pour une évaluation moyenne de 142 719 \$, l'augmentation prévisible des taxes sera de 4,82 \$. Cette augmentation représente un montant de 0,96 \$ par versement.
- Pour 2021, la municipalité adopte le paiement des taxes en 5 versements au lieu de 4 versements pour l'ensemble de ses citoyens. Ceux-ci auront lieu en mars, mai, juillet, septembre et novembre 2021.